

4 SEPTEMBRE 2007



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 4 septembre 2007 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**JEAN-MARC MALTAIS
ALAIN CHÉNIER
ONIL COUTURE**

SERGE DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Messieurs les conseillers **PAUL M. ROLLAND** et **RÉAL BRUNELLE** sont absents de leur siège.

Monsieur **NICOLAS ROUSSEAU**, directeur de la gestion et du développement du territoire, et Madame **CATHERINE NADEAU**, greffière, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2007-09-486 1. 1 Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2007
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
- 2007-09-487 2. 1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 27 août 2007

4 SEPTEMBRE 2007

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 2007-09-488 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer du mois d'août 2007
- N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'août 2007
- 2007-09-489 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée des membres du Comité Consultatif d'Urbanisme du 28 août 2007

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2007-09-490 4.1 Participation de la Ville de Bromont au tournoi de golf annuel de la Paroisse Saint-François-Xavier
- 2007-09-491 4.2 Journée «Cap sur le développement durable » organisée par l'Union des municipalités du Québec le 20 septembre 2007
- 2007-09-492 4.3 Souper-bénéfice au profit de la Fondation du Centre Hospitalier de Granby
- 2007-09-493 4.4 Participation à la 11^e dégustation de pâtés chinois
- 2007-09-494 4.5 Participation de la mairesse au Conseil national d'administration de la Fédération Canadienne des Municipalités à St-Andrews au Nouveau-Brunswick du 5 au 8 septembre 2007
- 2007-09-495 4.6 Demande au Ministre de la justice de désigner Monsieur Jean-Marc Maltais célébrant compétent pour des mariages civils ou unions civiles

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

6. RÈGLEMENTS

- 2007-09-496 6.1 Adoption du règlement numéro 923-04-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances afin de modifier les articles 13.03 et 13.04 relativement aux fausses alarmes
- 2007-09-497 6.2 Adoption du règlement numéro 939-2007 intitulé : Règlement d'emprunt d'une somme de quatre millions quatre cent soixante-neuf mille six cent soixante-neuf dollars (4 469 669 \$) pour (A) Travaux de bretelle de l'autoroute 10 (sortie 78), réaménagement de l'échangeur nord et la construction d'une rue locale (B) Acquisition d'un tracteur articulé avec ses équipements (C) Étude préliminaire de réaménagement du boulevard de Bromont (de la route 241 au boulevard de Montréal)

4 SEPTEMBRE 2007

- 2007-09-498 6.3 Adoption du règlement numéro 876-38-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de modifier certaines dispositions relatives à l'aménagement des espaces libres pour les usages du groupe d'usages « commercial »
- 2007-09-499 6.4 Lecture et adoption du règlement numéro 876-39-2007 intitulé: Règlement modifiant le règlement numéro 876-2003, tel qu'amendé, afin de créer la zone A05-525 à même une partie de la zone A05-500, d'ajouter la grille des spécifications relative à la zone A05-525, de modifier la grille des spécifications relative à la zone R01-126 et de modifier les matériaux de revêtement extérieur autorisés pour un bâtiment agricole dans une zone dont l'affectation principale est « agricole »

7. **AFFAIRES COURANTES**

7.1 **TRÉSORERIE**

- 2007-09-500 7.1.1 Adoption des amendements budgétaires au 30 août 2007
- 2007-09-501 7.1.2 Résolution pour la radiation des comptes à recevoir : taxes foncière prescrites
- 2007-09-502 7.1.3 Mandat donné au trésorier pour enchérir et acquérir les immeubles vendus pour non-paiement de taxes, pour et au nom de la Ville de Bromont
- N.M. 7.1.4 Dépôt du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2007

7.2 **TRAVAUX PUBLICS**

7.3 **URBANISME**

- 2007-09-503 7.3.1 Adjudication du contrat visant la réfection d'une partie de la rue des Deux-Montagnes à Bromont
- 2007-09-504 7.3.2 Adjudication du contrat concernant la surveillance du chantier de la rue des Deux-Montagnes ainsi que pour la confection des plans et devis d'une partie de la rue Frontenac
- 2007-09-505 7.3.3 Travaux de pavage sur le boulevard de Montréal: deuxième couche
- 2007-09-506 7.3.4 Annulation et création de servitudes avec Bell Canada (boulevard de l'Aéroport)
- 2007-09-507 7.3.5 Donation à la Ville de Bromont des lots 3 678 957 et 3 678 961, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin Lotbinière

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-508 7.3.6 Acquisition d'une servitude pour une conduite d'aqueduc et une borne d'incendie, touchant une partie du lot 2591 349, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford

2007-09-509 7.3.7 Protocole d'entente pour le prolongement de la rue des Lilas, phase 1

7.4 ASSAINISSEMENT DES EAUX

2007-09-510 7.4.1 Regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau : année 2008 et 2009 pour certains produits

7.5 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2007-09-511 7.5.1 Nouvelle dénomination de l'ancienne église anglicane St-John's : Centre culturel St-John

7.6 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2007-09-512 7.6.1 Signature de l'entente inter municipale avec la Ville du Lac Brome relativement au Service des incendies

7.7 DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

2007-09-513 7.7.1 Autorisation de vente d'immeubles pour le non-paiement de taxes municipales et scolaires

2007-09-514 7.7.2 Signature de l'entente avec le Parc Carrousel relativement au stationnement

2007-09-515 7.7.3 Participation du directeur général de la Ville de Bromont au Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux

2007-09-516 7.7.4 Acceptation du projet de Développement Immobilier Aquilon Bromont inc.

N.M. 7.7.5 Photo pour la conception de la toile du kiosque de la Ville de Bromont

8. DIVERS

2007-09-517 8.1 Remerciements à la Communauté des Sœurs St-Joseph de St-Hyacinthe

9. AFFAIRES DU PERSONNEL

N.M. 9.1 Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

4 SEPTEMBRE 2007

- 10. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N.M. 10.1 Dépôt d'une lettre de la mairesse de Bromont à la Ministre des affaires municipales et des régions relativement au changement de M.R.C.
- N.M. 10.2 Dépôt d'une lettre de MicroTeq-10 remerciant la Ville de Bromont concernant le Centre MiQro d'innovation
- N.M. 10.3 Dépôt d'une correspondance du gouvernement du Québec relativement au nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles
- N.M. 10.4 Dépôt du rapport des vérificateurs de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.
- N.M. 10.5 Dépôt d'une résolution du conseil municipal de la municipalité de Brigham relativement à une demande à la Ville de Bromont pour le branchement du secteur Decelles-Fortin aux égouts
- N.M. 10.6 Dépôt d'une résolution du conseil municipal de la Ville de Granby relativement à une entente en matière de loisirs
- N.M. 10.7 Dépôt du procès-verbal de la séance régulière du conseil de la Municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 7 août 2007
- 11. VARIA**
- 2007-09-518 11.1 Remerciements et félicitations au Cirque équestre SAKA
- 2007-09-519 11.2 Assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé le 13 septembre 2007
- 2007-09-520 11.3 Décès du curé de la Paroisse St-Vincent-Ferrier
- 2007-09-521 11.4 Participation de la Ville de Bromont au tournoi de golf organisé par le Restaurant East Side Mario's
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2007-09-522 **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LA GREFFIÈRE

CATHERINE NADEAU

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-486

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2007**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 4 septembre 2007 avec les modifications suivantes :

Les sujets suivants ont été ajoutés à l'ordre du jour :

- 11.1 Remerciements et félicitations au Cirque équestre SAKA
- 11.2 Assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé le 13 septembre 2007
- 11.3 Décès du curé de la Paroisse St-Vincent-Ferrier
- 11.4 Participation de la Ville de Bromont au tournoi de golf organisé par le Restaurant East Side Mario's

Le sujet 7.7.5 est reporté à une séance subséquente.

ADOPTÉ

2007-09-487

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 27 AOÛT 2007**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le procès-verbal de l'assemblée du conseil municipal tenue le 27 août 2007.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-488

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS
D'AOÛT 2007**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois d'août 2007 au montant de **UN MILLION NEUF CENT QUARANTE-QUATRE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-SIX DOLLARS ET ONZE CENTS (1 944 686,11 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser le trésorier à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

ADOPTÉ

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS
D'AOÛT 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois d'août 2007. Le montant des permis émis durant le mois d'août 2007 se chiffre à **CINQ MILLIONS ONZE MILLE TROIS CENT CINQUANTE DOLLARS (5 011 350 \$)**.

2007-09-489

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 28 AOÛT
2007**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 SEPTEMBRE 2007

QUE le conseil municipal entérine les recommandations faites par les membres du Comité Consultatif d'Urbanisme dans son assemblée du 28 août 2007.

ADOPTÉ

2007-09-490

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à certains tournois de golf au profit d'organismes à but non lucratif;

ATTENDU QUE la Paroisse Saint-François-Xavier organise son 10^e tournoi de golf annuel afin d'amasser des fonds pour l'organisation des activités qui marqueront le 150^e anniversaire de la Paroisse en 2008 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'acheter un quatuor incluant quatre (4) billets pour participer au Tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier au Parcours du Vieux Village ainsi que le souper à l'Auberge du Château Bromont, le dimanche 30 septembre 2007, au coût de **DEUX CENTS DOLLARS (200 \$)**, taxes incluses, à l'ordre de la Paroisse Saint-François-Xavier.

D'autoriser la location de deux (2) voiturettes de golf (30 \$/chacune) pour un montant de **SOIXANTE DOLLARS (60 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2007-09-491

**JOURNÉE « CAP SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE »
ORGANISÉE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC LE
20 SEPTEMBRE 2007**

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) organise une journée d'activités « Cap sur le développement durable », le 20 septembre prochain à Montréal ;

ATTENDU QUE Madame la mairesse Pauline Quinlan et Messieurs les conseillers Onil Couture et Jean-Marc Maltais désirent participer à cet événement ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de l'UMQ et qu'elle bénéficie du tarif de DEUX CENT CINQ DOLLARS (205 \$), plus taxes, par personne ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier à payer la somme de **SIX CENT QUINZE DOLLARS (615 \$)**, plus taxes, afin de permettre à la mairesse et aux conseillers de la Ville de Bromont de participer à l'activité « Cap sur le développement durable » organisée par l'UMQ, qui aura lieu à Montréal le 20 septembre 2007.

D'autoriser le trésorier à payer tous les frais de déplacements et de repas inhérents à cet événement aux membres du Conseil qui y participeront.

ADOPTÉ

2007-09-492

SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GRANBY

ATTENDU QUE le 20^e Souper-Bénéfice de la Fondation du Centre hospitalier de Granby se tiendra le samedi 10 novembre 2007 à 18 heures au Château Bromont ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (290 \$)**, taxes incluses, à la Fondation du Centre hospitalier de Granby, somme représentant l'achat de deux (2) billets au profit de la fondation.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-493

PARTICIPATION À LA 11^E DÉGUSTATION DE PÂTÉS CHINOIS

ATTENDU QUE la 11^e dégustation de Pâtés Chinois organisée par la Fondation Horace-Boivin se tiendra à l'Érablière La Grillade, le mercredi 19 septembre 2007;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer la somme de **CENT VINGT DOLLARS (120 \$)** à l'ordre de la Fondation Horace-Boivin, somme représentant l'achat de deux (2) billets pour participer à la 11^e dégustation de Pâtés Chinois.

ADOPTÉ

2007-09-494

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS À ST-ANDREWS AU NOUVEAU-BRUNSWICK DU 5
AU 8 SEPTEMBRE 2007**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du Conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à St-Andrews au Nouveau-Brunswick, du mercredi 5 septembre au samedi 8 septembre 2007 ;

ATTENDU QUE la mairesse Madame Pauline Quinlan a été élue au Conseil national d'administration de la FCM ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse Madame Pauline Quinlan à assister au Conseil national d'administration de la FCM qui se tiendra à St-Andrews au Nouveau-Brunswick, du mercredi 5 septembre au samedi 8 septembre 2007.

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)**.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-495

**DEMANDE AU MINISTRE DE LA JUSTICE DE DÉSIGNER
MONSIEUR JEAN-MARC MALTAIS CÉLÉBRANT COMPÉTENT
POUR DES MARIAGES CIVILS OU UNIONS CIVILES**

ATTENDU QUE l'adoption du projet de loi no.84, *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* sanctionnée le 8 juin 2002 ;

ATTENDU QUE ce projet de loi permet de demander au Ministre de la Justice que soient désignés compétents pour célébrer des mariages et des unions civiles les maires, les membres de conseils municipaux ou de conseils d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu et recevra probablement d'autres demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont demande au Ministre de la Justice de désigner le conseiller municipal du quartier numéro 1 (Mont-Soleil) de la Ville de Bromont, Monsieur Jean-Marc Maltais, célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur le territoire de la Ville.

ADOPTÉ

2007-09-496

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-04-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 923-2006, TEL
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER LES
ARTICLES 13.03 ET 13.04 RELATIVEMENT AUX FAUSSES
ALARMES**

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-08-444 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 923-04-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

4 SEPTEMBRE 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 923-04-2007 intitulé : **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 923-2006, TEL QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 13.03 ET 13.04 RELATIVEMENT AUX FAUSSES ALARMES.**

ADOPTÉ

2007-09-497

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 939-2007 INTITULÉ :
RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE MILLIONS
QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-
NEUF DOLLARS (4 469 669 \$) POUR (A) TRAVAUX DE BRETELLE DE
L'AUTOROUTE 10 (SORTIE 78), RÉAMÉNAGEMENT DE
L'ÉCHANGEUR NORD ET LA CONSTRUCTION D'UNE RUE
LOCALE (B) ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ AVEC SES
ÉQUIPEMENTS (C) ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE RÉAMÉNAGEMENT
DU BOULEVARD DE BROMONT (DE LA ROUTE 241 À LA RUE DE
MONTREAL)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-08-478 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture du règlement numéro 939-2007 lors de son adoption ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 939-2007 intitulé : **RÈGLEMENT D'EMPRUNT D'UNE SOMME DE QUATRE MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE SIX CENT SOIXANTE-NEUF DOLLARS (4 469 669 \$) POUR (A) TRAVAUX DE BRETELLE DE L'AUTOROUTE 10 (SORTIE 78), RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉCHANGEUR NORD ET LA CONSTRUCTION D'UNE RUE LOCALE (B) ACQUISITION D'UN TRACTEUR ARTICULÉ AVEC SES ÉQUIPEMENTS (C) ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD DE BROMONT (DE LA ROUTE 241 À LA RUE DE MONTREAL).**

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-498

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-38-2007 INTITULÉ:
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS
RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES
USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL »**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2007-06-348 dispensant la greffière ou le greffier par intérim à faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 876-38-2007 lors de leur adoption respective ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 3 juillet 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-38-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À L'AMÉNAGEMENT DES ESPACES LIBRES POUR LES USAGES DU GROUPE D'USAGES « COMMERCIAL ».

ADOPTÉ

2007-09-499

**LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-39-2007
INTITULÉ: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO
876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À
MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE
DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE
MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA
ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT
AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE
EST « AGRICOLE »**

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie dudit règlement et déclarent l'avoir lu ;

ATTENDU QUE la greffière en a fait la lecture ;

ATTENDU QUE l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 août 2007 à 19:30 heures ;

ATTENDU QUE le règlement est disponible pour la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que rédigé et sans modification, le règlement numéro 876-39-2007 intitulé : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE CRÉER LA ZONE A05-525 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE A05-500, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE A05-525, DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS RELATIVE À LA ZONE R01-126 ET DE MODIFIER LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR AUTORISÉS POUR UN BÂTIMENT AGRICOLE DANS UNE ZONE DONT L'AFFECTATION PRINCIPALE EST « AGRICOLE ».

ADOPTÉ

2007-09-500

ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 AOÛT 2007

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1^{er} août au 30 août 2007.

D'autoriser le trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

QUE ladite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-501

**RÉSOLUTION POUR LA RADIATION DES COMPTES À RECEVOIR :
TAXES FONCIÈRE PRESCRITES**

ATTENDU QUE le rapport du trésorier (tableau ci-joint);

ATTENDU QUE certaines sommes à recevoir sont prescrites;

ATTENDU QUE la ville ne peut recouvrer ces sommes à recevoir

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier à radier des livres un montant de **SEPT MILLE HUIT CENT TRENT-SIX DOLLARS ET TRENTE-DEUX CENTS (7 836,32 \$)** provenant des taxes foncières ainsi que les intérêts et pénalités s'y rapportant, tel que démontré au tableau ci-joint.

ADOPTÉ

2007-09-502

**MANDAT DONNÉ AU TRÉSORIER POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR
LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES,
POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur Richard Joyal, à titre de mandataire de la Ville, pour enchérir, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et frais dus et éventuellement acquérir, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle des délibérations du Conseil le 11 octobre 2007 à 13 heures 30.

QUE dans le cas où la Ville devient adjudicataire, le montant de l'adjudication ne soit pas tenu d'être payé immédiatement.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT SEMESTRIEL DES ÉTATS COMPARATIFS AU
31 MARS 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport semestriel des états comparatifs au 31 mars 2007.

2007-09-503

**ADJUDICATION DU CONTRAT VISANT LA RÉFECTION D'UNE
PARTIE DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES À BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres pour la réalisation des travaux d'infrastructures sur la rue de Deux-Montagnes ;

ATTENDU QUE suite à la période de soumissions publiques, deux (2) soumissionnaires ont déposé des soumissions ;

ATTENDU QUE le résultat des soumissions publiques est le suivant :

| | |
|------------------------------------|---------------------------|
| Excavation Saint-Pierre & Tremblay | 564 297.10\$ plus taxes ; |
| TGC inc. | 630 509.75\$ plus taxes ; |

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de réfection des infrastructures d'une partie de la rue de Deux-Montagnes à EXCAVATION ST-PIERRE & TREMBLAY pour un montant de **CINQ CENT SOIXANTE-QUATRE MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT DOLLARS ET DIX CENTS (564 297.10\$)** plus les taxes applicables.

ADOPTÉ

2007-09-504

**ADJUDICATION DU CONTRAT CONCERNANT LA SURVEILLANCE
DU CHANTIER DE LA RUE DES DEUX-MONTAGNES AINSI QUE
POUR LA CONFECTION DES PLANS ET DEVIS D'UNE PARTIE DE
LA RUE FRONTENAC**

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offres visant la fourniture d'un service de surveillance de chantier pour le projet de reconstruction d'une partie de la rue de Deux-Montagnes ainsi que pour la préparation des plans et devis pour la reconstruction d'une partie de la rue Frontenac ;

ATTENDU QUE les résultats des soumissions sont les suivants, après utilisation du système de pondération prévu dans la Loi sur les cités et villes :

Teknika HBA , rang :1, prix 52 303.05\$ taxes incluses ;
Les Consultants S.M. inc., rang :2, prix 74 221.33 \$ taxes incluses ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE faire l'adjudication du contrat tel que défini dans les documents d'appel d'offres GDT-003-2007 à TEKNIKA-HBA, pour un montant de **CINQUANTE-DEUX MILLE TROIS CENT TROIS DOLLARS ET CINQ CENTS (52 303.05 \$)**, taxes incluses.

ADOPTÉ

2007-09-505

**TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DE MONTRÉAL: DEUXIÈME
COUCHE**

ATTENDU QUE la partie de la rue de Montréal aménagée en 2006 est utilisée comme route de camionnage ;

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la mise en place de la deuxième couche de pavage sur ledit tronçon aménagé en 2006 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le Service de la gestion et du développement du territoire à utiliser un montant n'excédant pas **QUATRE-VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (85 000 \$)**, financé à même le surplus pour la réalisation desdits travaux de pavage et de marquage de la chaussée.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-506

**ANNULATION ET CRÉATION DE SERVITUDES AVEC BELL
CANADA (BOULEVARD DE L'AÉROPORT)**

ATTENDU QUE Bell Canada possède certaines infrastructures affectant des lots récemment acquis par Ville de Bromont, pour son Parc Industriel de Haute Technologie, n'ayant plus aucune utilité dont les droits de servitudes sont encore en vigueur ;

ATTENDU QUE Bell Canada ne voit aucun inconvénient à annuler ces droits de servitudes ;

ATTENDU QUE d'autres infrastructures appartenant à Bell Canada longent le côté Nord du boulevard de l'Aéroport, touchant un terrain appartenant à Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont consent à céder une servitude pour ces infrastructures longeant le boulevard de l'Aéroport ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte d'annulation et de création de servitudes rédigé par Me David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont cède à Bell Canada une servitude relativement à ses infrastructures, touchant une partie du lot 3 975 233, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, représentant une superficie de neuf cent soixante-quinze mètres carrés et six dixièmes (975,6 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13651, dossier 33-673.

D'accepter le projet d'acte d'annulation et de création de servitudes soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'annulation et de création de servitudes substantiellement de même forme et teneur que celui soumis.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-507

**DONATION À LA VILLE DE BROMONT DES LOTS 3 678 957 ET
3 678 961, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION
FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE Messieurs Daniel Labbé et Pierre Distilio sont propriétaires des lots 3 678 957 et 3 678 961, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, situés sur le chemin de Lotbinière;

ATTENDU QUE Messieurs Daniel Labbé et Pierre Distilio désirent donner les lots 3 678 957 et 3 678 961, du susdit cadastre, à Ville de Bromont;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de donation rédigé par Me David F. Ménard, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont accepte la donation de Messieurs Daniel Labbé et Pierre Distilio touchant les lots 3 678 957 et 3 678 961, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant une superficie totale de vingt et un mille quatre cent quatre-vingt-un mètres carrés et trois dixièmes (21 481,3 m²).

D'accepter le projet d'acte de donation soumis par Me David F. Ménard, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de donation soumis par Me David F. Ménard, notaire.

ADOPTÉ

2007-09-508

**ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR UNE CONDUITE
D'AQUEDUC ET UNE BORNE D'INCENDIE, TOUCHANT UNE
PARTIE DU LOT 2 591 349, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD**

ATTENDU QUE la compagnie 6074146 Canada inc. est propriétaire du lot 2 591 349, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford;

ATTENDU QUE des travaux furent réalisés afin de rencontrer les exigences du projet de la compagnie 6074146 Canada inc. et de Ville de Bromont;

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QU'il est impératif que Ville de Bromont obtienne les droits inhérents à la gestion de ces infrastructures municipales;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de servitude rédigé par Me Christiane Dussault, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière de la compagnie 6074146 Canada inc. une servitude relativement à une conduite d'aqueduc et à une borne d'incendie touchant une partie du lot 2 591 349, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, représentant une superficie de soixante et onze mètres carrés et cinq dixièmes (71,5 m²), montrée à la description technique préparée par Monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, portant sa minute 1383, dossier F215.

D'accepter le projet d'acte de servitude soumis par Me Christiane Dussault, notaire.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de servitude soumis.

ADOPTÉ

2007-09-509

**PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROLONGEMENT DE LA RUE
DES LILAS, PHASE 1**

ATTENDU QU'une entente concernant les travaux municipaux doit être conclue afin de permettre à Les Constructions Brome-Missisquoi inc de construire le prolongement de la rue des Lilas ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, le protocole d'entente concernant la construction de la rue spécifiée au dossier BRO07-834-100 (1) préparé par Consumaj-Estrie inc. pour le compte de Les Constructions Brome-Missisquoi inc..

4 SEPTEMBRE 2007

QUE la durée de cette entente de développement soit de un (1) an.

ADOPTÉ

2007-09-510

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES
SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU : ANNÉE 2008 ET 2009 POUR
CERTAINS PRODUITS**

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies inter-municipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à Ville de Granby, le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2008.

QUE le mandataire peut opter pour un contrat ferme de un (1) an ou de deux (2) ans et qu'il peut utiliser toutes les procédures permises par la *Loi sur les cités et villes* afin de satisfaire les besoins du regroupement.

QUE, par la présente résolution, la Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QU'en outre, la Ville de Bromont délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-511

**NOUVELLE DÉNOMINATION DE L'ANCIENNE ÉGLISE
ANGLICANE ST-JOHN'S : CENTRE CULTUREL ST-JOHN**

ATTENDU QUE l'ancienne «St-John's Anglican Church» sera transformée en lieu de diffusion culturelle;

ATTENDU QUE le changement de vocation du bâtiment appelle une dénomination plus appropriée de ce lieu et davantage représentative de cette nouvelle vocation;

ATTENDU QUE toutes les transformations apportées au bâtiment se font dans un souci de conservation du patrimoine de l'endroit;

ATTENDU QUE pour faire un rappel de l'histoire du bâtiment, il est possible de donner le nom de «St-John», avec ou sans «'s», au bâtiment.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE nommer l'ancienne «St-John's Anglican Church» : *CENTRE CULTUREL ST-JOHN*.

ADOPTÉ

2007-09-512

**SIGNATURE DE L'ENTENTE INTER MUNICIPALE AVEC LA VILLE
DU LAC BROME RELATIVEMENT AU SERVICE DES INCENDIES**

ATTENDU QUE l'entente de première intervention fait référence au schéma de couverture de risques ;

ATTENDU QUE cette entente inter municipale a pour but de redéfinir les territoires de couverture des services des incendies, selon le temps de réponse afin que le service de sécurité incendie le plus près de l'incendie soit appelé à intervenir le premier ;

ATTENDU QUE le territoire à desservir (Fulford) est plus près de la caserne de la Ville de Bromont ;

ATTENDU QUE la Ville du Lac Brome doit s'assurer d'une entente avec la Ville de Bromont ;

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QUE Les membres du Conseil ont pris connaissance de l'entente de première intervention ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente de première intervention entre la Ville de Bromont et la Ville du Lac Brome.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont ladite entente.

ADOPTÉ

2007-09-513

**AUTORISATION DE VENTE D'IMMEUBLES POUR LE NON-
PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES ET SCOLAIRES**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE mandater la greffière, Madame Catherine Nadeau, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le jeudi 11 octobre 2007 à 13 heures 30 et ce, à la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique soient énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, comme si récitée au long.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-514

**SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC LE PARC CARROUSEL
RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, en vertu de la Loi sur les cités et villes, règlementer ou prohiber le stationnement des véhicules sur un terrain ou à l'intérieur d'un bâtiment destiné au stationnement ;

ATTENDU QUE l'article 4 du règlement numéro 780-95 stipule que « la Ville de Bromont pourra appliquer le présent règlement dans les stationnements commerciaux et publics en autant qu'une entente intervienne entre la Ville de Bromont et le propriétaire dudit terrain » ;

ATTENDU QUE les propriétaires du Parc Carrousel souhaitent qu'une telle entente intervienne avec la Ville de Bromont concernant le stationnement ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner l'entente entre la Ville de Bromont et le Parc Carrousel relativement au stationnement.

D'autoriser la mairesse ou en son absence, le maire suppléant, et la greffière ou en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville ladite entente concernant le stationnement avec le Parc Carrousel.

ADOPTÉ

2007-09-515

**PARTICIPATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE
BROMONT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
CANADIENNE DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE le directeur général de la Ville de Bromont fait partie du Conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux (CAMA) ;

ATTENDU QUE tous les frais inhérents à ce congrès sont assumés par cet organisme ;

ATTENDU QUE la participation de la direction générale permet l'ouverture à des formules d'opérations d'envergure nationale en plus d'être confronté à des problèmes reliés aux municipalités qui proviennent de tous les coins du pays ;

4 SEPTEMBRE 2007

ATTENDU QUE la politique sur les congrès exige que le conseil municipal autorise tout déplacement à l'extérieur de la province ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ONIL COUTURE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur général de la Ville de Bromont à assister à la réunion du conseil d'administration de l'Association canadienne des directeurs généraux municipaux du 4 au 7 septembre 2007, à St-Andrews au Nouveau Brunswick.

ADOPTÉ

2007-09-516

**ACCEPTATION DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER
AQUILON BROMONT INC.**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont à travers la Société de développement économique de Bromont (SODEB) a contracté une entente de partenariat avec la compagnie Développement Immobilier Aquilon Bromont inc.;

ATTENDU QUE Développement Immobilier Aquilon Bromont inc procèdera à la construction d'un bâtiment industriel de quelques trente-sept mille (37 000) pieds carrés;

ATTENDU QUE ledit bâtiment nécessitera l'acquisition de quelque cent cinquante mille (150 000) pieds carrés de terrain en première phase et une option pour les secondes phases;

ATTENDU la recommandation positive de la SODEB ;

ATTENDU QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme a recommandé l'acceptation du projet d'Aquilon ;

ATTENDU QU'un notaire devrait être mandaté afin de rédiger l'acte de vente ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter le projet d'Aquilon et d'autoriser le directeur général de la SODEB à procéder à la préparation du contrat de la vente du terrain (tel que démontré au plan ci-annexé), situé au coin de la rue Unifix et du boulevard Hyundai, selon l'entente convenue avec Développement Immobilier Aquilon Bromont inc..

4 SEPTEMBRE 2007

DE mandater le notaire Me David Ménard à préparer le contrat officiel de vente du terrain par la Ville de Bromont à Développement Immobilier Aquilon Bromont inc..

ADOPTÉ

N.M.

**PHOTO POUR LA CONCEPTION DE LA TOILE DU KIOSQUE DE LA
VILLE DE BROMONT**

Le sujet 7.7.5 est reporté à une séance subséquente.

2007-09-517

**REMERCIEMENTS À LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS ST-JOSEPH
DE ST-HYACINTHE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire remercier la Communauté des Sœurs St-Joseph de St-Hyacinthe pour leur présence dans la municipalité depuis 1906 ;

ATTENDU QUE la Communauté des Soeurs a fait œuvre d'éducation et de beaucoup de travail dans la municipalité pour aider les personnes dans le besoin ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'envoyer une lettre de remerciements à la Communauté des Sœurs St-Joseph pour leurs contributions et apports à la municipalité depuis 1906.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES EMBAUCHES DE SURNUMÉRAIRES

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des embauches de surnuméraires.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE LA MAIRESSE DE BROMONT À LA
MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS
RELATIVEMENT AU CHANGEMENT DE M.R.C.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de la mairesse de Bromont à la Ministre des affaires municipales et des régions relativement au changement de M.R.C..

N.M.

**DÉPÔT D'UNE LETTRE DE MICROTEQ-10 REMERCIANT LA VILLE
DE BROMONT CONCERNANT LE CENTRE MIQRO D'INNOVATION**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de MicroTeq-10 remerciant la Ville de Bromont concernant le Centre Miquro D'Innovation.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE CORRESPONDANCE DU GOUVERNEMENT DU
QUÉBEC RELATIVEMENT AU NOUVEAU RÉGIME DE FISCALITÉ
MUNICIPALE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES**

4 SEPTEMBRE 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance du gouvernement du Québec relativement au nouveau régime de fiscalité municipale des exploitations agricoles.

N.M.

**DÉPÔT DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS DE LA FIRME SAMSON
BÉLAIR/DELOITTE & TOUCHE S.E.N.C.R.L.**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dud it rapport des vérificateurs de la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l..

N.M.

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM RELATIVEMENT À UNE DEMANDE
À LA VILLE DE BROMONT POUR LE BRANCHEMENT DU
SECTEUR DECELLES-FORTIN AUX ÉGOUTS**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution du Conseil municipal de la municipalité de Brigham relativement à une demande à la Ville de Bromont pour le branchement du secteur Decelles-Fortin aux égouts.

N.M.

**DÉPÔT D'UNE RÉOLUTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
VILLE DE GRANBY RELATIVEMENT À UNE ENTENTE EN
MATIÈRE DE LOISIRS**

4 SEPTEMBRE 2007

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution du Conseil municipal de la Ville de Granby relativement à une entente en matière de loisirs.

N.M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA
HAUTE-YAMASKA TENUE LE 7 AOÛT 2007**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité régionale de comté de la Haute-Yamaska tenue le 7 août 2007.

2007-09-518

**REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS AU CIRQUE ÉQUESTRE
SAKA**

ATTENDU la belle performance de l'activité du cirque équestre SAKA;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire souligner l'apport de cet évènement dans le milieu bromontois;

ATTENDU l'attrait touristique engendré par cet évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **JEAN-MARC MALTAIS**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE transmettre officiellement aux organisateurs de l'évènement répétitif de spectacles équestres de haute qualité SAKA, les remerciements et la reconnaissance du Conseil municipal pour la qualité ainsi que la belle performance de cette production et invite ces mêmes organisateurs à reprendre leurs spectacles pour les années à venir à Bromont.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-519

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE
VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ LE 13 SEPTEMBRE 2007**

ATTENDU QUE l'assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé se tiendra jeudi le 13 septembre 2007 à New-Richmond;

ATTENDU QUE la mairesse ne peut être présente lors de cette assemblée;

ATTENDU QUE seules les personnes dûment déléguées se verront accorder le droit de vote à ladite assemblée;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE déléguer officiellement Monsieur. Ronald Caron à titre de représentant de la Ville de Bromont, avec droit de vote, lors de l'assemblée générale annuelle du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra jeudi le 13 septembre 2007 à New-Richmond.

ADOPTÉ

2007-09-520

DÉCÈS DU CURÉ DE LA PAROISSE ST-VINCENT-FERRIER

ATTENDU QUE le père Claude Piel de la Paroisse St-Vincent-Ferrier est décédé après une maladie de quatre (4) mois à l'hôpital Brome-Missisquoi-Perkins ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ALAIN CHÉNIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'offrir les plus sincères condoléances et sympathies à la Communauté des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception (C.R.I.C.), à sa famille ainsi qu'à ses plus proches collaborateurs et amis.

ADOPTÉ

4 SEPTEMBRE 2007

2007-09-521

PARTICIPATION DE LA VILLE DE BROMONT AU TOURNOI DE GOLF ORGANISÉ PAR LE RESTAURANT EAST SIDE MARIO'S

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire s'impliquer dans la communauté en commanditant certains événements caritatifs;

ATTENDU QUE le restaurant East Side Mario's de Bromont organise son tournoi de golf annuel le 10 septembre 2007 au profit des œuvres de Sœur Marguerite ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **ALAIN CHÉNIER**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le trésorier, Monsieur Richard Joyal, à émettre un chèque de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00\$)**, somme représentant le don de la Ville de Bromont pour le tournoi de golf annuel du restaurant East Side Mario's au profit des œuvres de Sœur Marguerite, le 10 septembre 2007..

ADOPTÉ

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

* Monsieur Roger Quintin remercie les membres du Conseil concernant leur participation au tournoi de golf annuel de la Paroisse St-François-Xavier. Ce dernier souligne également au Conseil qu'il y a des très longues herbes sur la rue des Patriotes, entre certains trous de golf, ce qui obstrue la vue aux vélos ainsi qu'aux automobiles.

* Monsieur Ronald Lesage suggère aux membres du Conseil d'essayer l'installation d'un panneau d'arrêt au lieu de feux de circulation à l'intersection du boulevard de Bromont et la rue Montréal afin d'éviter la congestion sur la voie ferrée.

* Monsieur Pierre Charron demande si la convention avec Hydro-Québec est complète relativement au projet sur la rue des Lilas.

4 SEPTEMBRE 2007

* Monsieur Lussier Lortie s'enquiert auprès du Conseil afin de savoir qui paye les intérêts sur l'emprunt pour la somme déboursée par le gouvernement. Celui-ci mentionne également un problème quant aux feux de circulation à l'intersection du boulevard de Bromont et la rue Shefford. Enfin, Monsieur Lortie souligne le fait qu'il n'y a plus de toilettes au Domaine naturel du Lac Gale.

2007-09-522

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-MARC MALTAIS
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER SERGE DION
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

CATHERINE NADEAU, GREFFIÈRE